



## Multirisques Financiers

En deux mots : le contrat « Multirisques Financiers » permet à l'entreprise de garantir à la fois la Responsabilité des Dirigeants, les Réclamations liées à l'Emploi et la Fraude. Ce contrat couvre non seulement le dirigeant personne physique de la société, mais également la société assurée en sa qualité de personne morale.

### Les 3 garanties de base de la Multirisques Financiers

Grâce à cette solution d'assurance unique sur le marché, la PME et ses dirigeants disposent d'une protection efficace contre les principaux risques financiers suivants :

- **la Responsabilité des Dirigeants** : prise en charge des frais de défense et des dommages et intérêts suite à une mise en cause à titre personnel des dirigeants de droit ou de fait dans le cadre de leur fonction. Via cette garantie, c'est la personne physique qui est protégée. En cas de faute non-séparable des fonctions du dirigeant, la garantie prendra en charge les frais de défense et les dommages et intérêts supportés par la société assurée personne morale.  
> [Voir notre fiche produit pour en savoir plus sur cette garantie.](#)
- **les Réclamations liées à l'Emploi (risques prud'hommaux)** : prise en charge des frais de défense et des dommages et intérêts suite à une mise en cause de l'entreprise ou de ses salariés au titre d'une faute relative au droit du travail (harcèlement, discrimination, licenciement abusif par ex.). La garantie couvre donc à la fois les personnes physiques et la société personne morale.  
> [Voir notre fiche produit pour en savoir plus sur cette garantie.](#)
- **La Fraude & les actes de malveillance informatique** : prise en charge des pertes financières directes subies par l'entreprise à la suite d'un acte frauduleux ou de malveillance informatique commis par son salarié ou par un tiers (fraude au président, usurpation d'identité, détournements de fonds, de marchandises, etc.).  
> [Voir notre fiche produit pour en savoir plus sur cette garantie.](#)

### Pourquoi les PME devraient souscrire la garantie Multirisques Financiers ?

- Un produit simple et complet, adapté aux budgets des TPE/PME (voir ci-dessous).
- Une sécurité juridique renforcée pour l'entreprise et ses dirigeants grâce à l'étendue des garanties.
- Un service de mise en relation avec des experts en gestion de crise, droit social-fiscal-pénal, à des tarifs préférentiels.
- Un seul assureur ([Liberty](#)) pour gérer les sinistres ce qui évite de jongler entre plusieurs systèmes de défense et plusieurs contrats selon les types de litiges.

### Quel montant de garantie en Multirisques financiers ?

Nous recommandons pour ce produit une garantie de 2 000 000 euros minimum afin d'avoir un plafond d'au moins 300 000 euros (15% de la garantie) pour couvrir les réclamations liées à l'emploi et/ou les conséquences financières d'une fraude. En cas de sinistre d'intensité, un montant de garantie inférieur exposerait l'entreprise financièrement si le contrat ne peut pas prendre en charge la totalité du sinistre.

## Comment fonctionnent les garanties ?

Le contrat Multirisques Financiers propose un montant de garantie annuel unique pour l'ensemble des garanties du contrat. Ce montant est



## Fiche produit MULTIRISQUES FINANCIERS



mobilisable en totalité pour la garantie « Responsabilité des Dirigeants ». Les garanties « Réclamations liées à l'emploi » « Fraude ») sont sous-limitées à 15% de ce montant de garantie. Ci-dessous un exemple avec un montant de garantie fixé à 2 000 000 euros.

MULTIRISQUES FINANCIERS	
Garantie : 2 000 000 euros	
Responsabilité des Dirigeants.....	2 000 000 euros
=> 100% de la garantie	
-----	
Réclamations liées à l'emploi.....	300 000 euros
=> sous-limite à hauteur de 15% de la garantie	
-----	
Fraude & Malveillance.....	300 000 euros
=> sous-limite à hauteur de 15% de la garantie	



### L'avantage tarifaire du pack « Multirisques Financiers »

Souscrits séparément, les contrats « Réclamations liées à l'emploi » et « Fraude » représentent un budget assurantiel significatif pour les petites sociétés. La Multirisques Financiers leur permet de s'assurer contre des risques financiers majeurs (réclamations contre des dirigeants, prud'hommes et fraude) tout en faisant une économie de plus de 50% sur la prime en comparaison de la souscription des trois contrats souscrits séparément.

### Garanties Menace et Homme-clé

En complément, le contrat Multirisques Financiers . Liberty Intégrale prévoit également une couverture « Homme-clé » accidentelle à hauteur de 50.000 euros et une garantie « Menaces » permettant de prendre en charge des dépenses de sécurité complémentaires jusqu'à 35.000 euros.

### Exemples de sinistre concernant les 3 garanties

**Volet « Responsabilité des Dirigeants »** : le dirigeant d'une entreprise est condamné par le Tribunal de Commerce à **comblé le passif de sa société mise en liquidation** à hauteur de 1 200 000 euros : le dirigeant a maintenu trop longtemps une activité déficitaire avant de se déclarer en cessation de paiement. Ce dernier fait intervenir le volet « Responsabilité des Dirigeants » de son contrat Multirisques Financiers afin de prendre en charge ses frais de défense et les dommages et intérêts.



**Volet « Fraude »** : une entreprise découvre que **sa comptable détournait des fonds depuis plusieurs années**. La société déclenche le volet Fraude de son contrat Multirisques Financiers afin de diligenter une expertise et une enquête et indemniser la société suite à une perte financière évaluée à hauteur de 200 000 euros.



## Fiche produit MULTIRISQUES FINANCIERS



**Volet « Réclamations liées à l'Emploi »** : le directeur commercial d'une société est licencié pour faute grave car il démarchait les clients de sa propre société pour le compte d'une société tierce concurrente. Ce dernier profite d'un manquement de son employeur dans la procédure de licenciement et **assigne son employeur aux Prud'hommes pour licenciement abusif**. Il obtient gain de cause et sa société est condamnée à lui verser 150 000 euros de dommages et intérêts. La société fait appel au volet « Réclamations liées à l'Emploi » de son contrat afin de prendre en charge les frais d'avocat spécialisé en droit social et les dommages et intérêts.

### Comment Souscrire ?

Pour vous assurer, il vous suffit de nous contacter par téléphone ou de faire directement [une demande de devis en ligne](#) sur notre site.